



COMMUNE DE PENTHALAZ  
Municipalité

## **Préavis municipal n° 67-2010 Relatif aux Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### **◇ 1. Préambule**

Le règlement actuel a été adopté par le Conseil communal le 24 juin 1996 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 octobre 1996. Il y a donc lieu de l'adapter au goût du jour, en fonction des nouvelles demandes, telle que la déclaration de vie (anciennement certificat de vie). Les tarifs ont sensiblement été augmentés (entre CHF 5.00 et CHF 10.00), d'autres ont baissé (la déclaration de vie, facturée à CHF 5.00 maximum autorisé) et enfin, d'autres encore ont été maintenus (attestation de domicile).

### **◇ 2. Démarches entreprises**

Ce nouveau règlement a été élaboré sur la base d'un règlement type et adapté en fonction des demandes qui parviennent au bureau du contrôle des habitants.

Il a été relu par le SPOP qui confirme que ce dernier est pleinement conforme aux dispositions légales applicables et peut donc être soumis aux autorités communales pour adoption.

Une fois ce règlement adopté, il devra être remis au Chef du département (DINT) pour approbation.

./.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### le Conseil communal de Penthelaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 67-2010, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

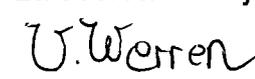
1. d'approuver le tarif des émoluments perçus par le bureau du contrôle des habitants ;
2. d'en fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud.

Adopté par la Municipalité en séance du 26 juillet 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique  
  
I. Hautier



La secrétaire adj. :  
  
V. Werren

Municipale à convoquer : Madame Isabelle Hautier, syndique.